Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Publié le
ID : 080-258004365-20221128-221128_CS_DEL1-DE

somme numérique

Rapport sur les Orientations Budgétaires 2023

Comité syndical du 28 novembre 2022

Préalablement au vote du budget primitif 2023, le débat d'orientation budgétaire constitue une étape obligatoire dans le cycle budgétaire du syndicat mixte, inscrite dans le code général des collectivités territoriales. En dehors de cette obligation légale, il constitue une étape essentielle qui participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative de l'assemblée délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de l'établissement.

Le rapport d'orientation budgétaire doit ainsi comprendre :

- Les orientations budgétaires (évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes en fonctionnement et investissement) ;
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et dépenses ;
- La structure et la gestion de la dette contractée.

Préambule – éléments de contexte

L'accès au Très Haut Débit sur fibre optique reste une priorité forte de Somme Numérique au regard des attentes des usagers et de la pression continue qu'ils exercent auprès des élus locaux. Nous sommes au milieu du gué de ce grand déploiement FTTH avec la barre des 100 000 prises construites à mi-2022.
L'appétence du grand public pour la fibre révèle toutes les difficultés du raccordement final pour ceux qui n'obtiennent pas satisfaction dans des délais raisonnables.

Cependant, le déploiement des infrastructures n'est pas le seul ingrédient pour lutter contre les fractures numériques. La multiplication des usages numériques mis à la disposition des particuliers et des acteurs économiques et souvent imposés dans leur vie quotidienne, nécessite de prendre part aux grands enjeux de l'inclusion numérique, pour que ces outils permettent de faire société et ne soient pas générateurs de plus grandes exclusions.

Parallèlement, le syndicat mixte poursuit sa mission d'accompagnement des collectivités dans leur transformation numérique, dans un environnement de plus en plus technique et requérant une plus grande vigilance en termes de sécurisation des données publiques. L'enjeu de l'inclusion numérique touche d'ailleurs également les agents publics eux-mêmes.

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Publié le
ID : 080-258004365-20221128-221128_CS_DEL1-DE

SOMMAIRE

I. CONTEXTE GENERAL D'INTERVENTION DU SYNDICAT MIXTE SOMME NUMERIQUE

- L'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit
- Le développement des usages, la dématérialisation et les services d'administration électronique

II. RAPPEL DES PRINCIPALES ACTIONS 2021

III. ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET BUDGETAIRES ENVISAGEES

IV. PROJECTIONS FINANCIERES

1. **Les recettes de fonctionnement de Somme numérique**
   - Budget principal – les cotisations syndicales
   - Budget principal – les Espaces Numériques de Travail
   - Budget principal – le service de médiation mobile
   - Budget annexe – le Réseau d'Initiative Publique
   - Budget annexe – le centre de services numériques mutualisés

2. **Les dépenses de PERSONNEL**

V. PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

1. **BUDGET PRINCIPAL – les matériels informatiques dédiés aux Espaces Numériques de Travail**
2. **BUDGET PRINCIPAL – l'aménagement des locaux**
3. **BUDGET ANNEXE Infrastructures – les raccordements de sites publics**
4. **BUDGET ANNEXE Infrastructures – les raccordements finaux FTTH**
5. **BUDGET ANNEXE Infrastructures - l'opération 100% FTTH 2019-2024**
6. **BUDGET ANNEXE Infrastructures – une nouvelle salle d'hébergement pour les équipements du RIP de la Somme**
7. **BUDGET ANNEXE Centre de services numériques**

VI. PROJECTIONS 2022-2025

VII. LA DETTE

1. **La gestion des emprunts contractés par le syndicat mixte**
2. **Les besoins d'emprunt pour l'année 2022**

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Publié le
ID : 080-258004365-20221128-221128_CS_DEL1-DE

I. CONTEXTE GENERAL D'INTERVENTION DU SYNDICAT MIXTE SOMME NUMERIQUE – ACCES AU NUMERIQUE POUR TOUS

L'article 2 des statuts de Somme Numérique stipule que le syndicat mixte a pour objet principal d'intervenir « dans le domaine de l'établissement et l'exploitation des infrastructures et réseaux de communications électroniques ».
Il a en outre pour missions de favoriser le développement des usages dans les domaines de l'éducation, la culture, la formation, la santé, la citoyenneté, l'économie et l'emploi. Il peut également proposer des prestations de services à ses membres à partir de son centre serveurs.

Faire de la France une France « 100 % connectée », c'est l'objectif du Gouvernement. L'accès au numérique pour tous doit permettre de combattre le sentiment d'isolement vécu dans de nombreuses zones blanches et permettre à tous un meilleur accès aux services. C'est aussi un levier essentiel pour la cohésion, l'attractivité et le développement des territoires.

C'est dans ce contexte qu'évoluent les projets du syndicat mixte Somme Numérique.

❖ Accès au numérique par les infrastructures - l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit

Du point de vue du développement des infrastructures, l'action du syndicat mixte reste liée aux quelques textes fondateurs suivants :

Loi n° 2004-575 pour la confiance en l'économie numérique.
- **Article L1425-1** du code général des collectivités territoriales qui autorise les collectivités territoriales à déployer, voire à gérer des réseaux de communications électroniques, les RIP (réseaux d'initiative publique).

Loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique, dite Pintat
- faciliter la transition vers la télévision numérique (TNT)
- prévenir l'apparition d'une fracture numérique dans le très haut débit, avec la mise en place de schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN) à l'échelle du département au moins (article 23)
- création d'un fonds de soutien aux projets d'aménagement numérique inscrits dans un SDTAN (article 24)
- obligation de mutualisation des travaux dans le but de favoriser la pose de fibre optique à l'occasion de travaux sur les infrastructures des réseaux aériens et souterrains (article 27) - Décret n° 2010-726 du 28/6/2010 pris en application de l'article L.49 du CPCE)
- enfouissement coordonné dans un ouvrage souterrain commun d'une ligne aérienne du réseau électrique et de la totalité des câbles de communications électroniques aériens correspondants (article 28)

Loi n° 2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés, dite Loi de relance - Obligation est faite aux détenteurs d'infrastructures mobilisables d'accueillir des réseaux de communications électroniques.

LE TRES HAUT DEBIT
Un accès aux réseaux en ligne est considéré à très haut débit dès que le débit est supérieur à 30 mégabits par seconde.

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Publié le
ID : 080-258004365-20221128-221128_CS_DEL1-DE

Le plan France Très Haut Débit (PFTHD) a comme objectif d'améliorer la couverture numérique des territoires en plusieurs étapes :

- D'ici **2020**, garantir à tous un accès **au bon haut débit** (>8 Mbit/s) ou au **très haut débit**,
- D'ici **2022**, doter tous les territoires d'infrastructures numériques de pointe en donnant accès à tous au **très haut débit** (>30 Mbit/s),
- D'ici **2025**, généraliser la **fibre optique** sur l'ensemble du territoire.

Pour atteindre cet objectif, opérateurs privés et collectivités territoriales vont investir 20 milliards d'euros en dix ans avec le Plan France très haut débit.

Ce Plan, unique en Europe, représente un défi inédit qui vise à :

- **Renforcer la compétitivité de l'économie française et l'attractivité de la France** par le raccordement prioritaire en fibre optique des zones d'activités économique,
- **Rendre possible la modernisation des services publics sur l'ensemble du territoire**, y compris dans les zones rurales et de montagne, en apportant un accès à Internet performant les établissements scolaires, les hôpitaux, les maisons de santé, les maisons de l'emploi, etc.,
- **Donner accès aux usages numériques à tous les citoyens**.

Deux cas de figure se présentent :

- Les **zones conventionnées** où les opérateurs privés s'engagent à déployer des réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) pour l'ensemble des habitants. Elles concernent 3 600 communes et 55% de la population, et représentent un investissement de 6 à 7 milliards d'euros. Pour **la Somme**, cela concerne 46 communes pour 124 000 prises FTTH sur le périmètre d'Amiens Métropole et de l'Abbevillois.

- Les **zones non conventionnées** où les collectivités territoriales déploient des Réseaux d'Initiative Publique. Le déploiement de ces réseaux à très haut débit concerne 45% de la population et représente un investissement de 13 à 14 milliards d'euros. La moitié de cet investissement public sera financée par les recettes d'exploitation des RIP et le cofinancement des opérateurs privés. Sur ce périmètre, Somme Numérique a ainsi pour mission de **déployer 214 000 prises sur 733 communes, dont 15 en Seine Maritime**.

LA FIBRE OPTIQUE : A LA VITESSE DE LA LUMIERE
Fil en verre ou en plastique plus fin qu'un cheveu, la fibre optique permet de transporter des données par le biais d'un signal lumineux. Parmi ses principaux avantages, elle transmet de très nombreuses données à la vitesse de la lumière, quasiment sans limitation de débit. De plus, le débit n'est quasiment pas altéré par la distance à la différence du réseau téléphonique en cuivre.

❖ Accompagner la transformation numérique des collectivités territoriales

Du point de vue des **services d'administration électronique**, le syndicat mixte accompagne les collectivités et établissements publics dans l'évolution de leur organisation et la prise en compte des nouvelles contraintes qui s'imposent à elles dans le domaine de la dématérialisation, l'ouverture des données, le stockage et l'archivage, les échanges de données avec les services de l'Etat …

- La Loi pour une République numérique du 7 octobre 2016 ;

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Publié le
ID : 080-258004365-20221128-221128_CS_DEL1-DE

- Le Règlement Général sur la Protection des Données du 14 avril 2016 applicable depuis le 25 mai 2018 ;
- Le plan de transformation numérique de la commande publique depuis 2016 ;
- Les nouvelles normes de la dématérialisation des échanges avec le Comptable public et avec la Préfecture …

Le syndicat mixte constitue un outil au service de ses membres agissant comme un levier technique et financier, permettant la mise en place de projets publics pérennes et économiquement intéressants grâce à l'effet de mutualisation.

Avec 735 communes de moins de 2000 habitants sur le département de la Somme, le syndicat mixte est devenu une référence et un appui dans la transformation numérique des collectivités territoriales et établissements publics. L'acquisition de son Data center en 2019 permet de poursuivre cette action en faveur de la sauvegarde et préservation des données publiques dans un centre de données sécurisé de proximité.

Le **Data center** est une prolongation de l'infrastructure du réseau de fibre optique et donne une légitimité au syndicat mixte pour proposer aux collectivités et établissements publics des usages numériques performants. Cet équipement au service des collectivités territoriales unique à l'échelle de la Région Hauts-de-France, constitue également un outil de collaboration avec les départements voisins.

❖ Inclusion numérique – favoriser l'apprentissage du numérique et développer les usages

En parallèle du développement de ces usages et de la dématérialisation de toutes les procédures imposées dans le quotidien des français, la préoccupation de **l'inclusion numérique** est également essentielle pour éviter de creuser les inégalités, non par les infrastructures cette fois, mais par l'accès aux usages numériques.

Aujourd'hui, 13 millions de Français se disent éloignés du numérique : ils n'utilisent pas ou peu internet et se sentent en difficulté avec ses usages. Pourtant, 76 % des Français se disent prêts à adopter de nouvelles technologies. L'ambition du Gouvernement est de collaborer à l'émergence d'une société numérique innovante, inclusive et humaine afin de garantir l'accès de tous aux services publics.

Le syndicat mixte s'inscrit à son niveau dans cet objectif en accompagnant les agents des collectivités territoriales, mais également le grand public au travers des actions de médiation numérique.

L'exemple de réussite le plus marquant reste à ce jour le développement des Espaces Numériques de Travail dans les écoles maternelles et élémentaires avec un financement du FEDER depuis le démarrage de l'opération en fonctionnement et en investissement et une baisse des coûts unitaires au fur et à mesure des renouvellements de marchés. Le modèle de Somme Numérique se base sur une collaboration continue avec les collectivités territoriales et un engagement des services départementaux de l'éducation nationale au travers d'une convention triennale. Somme Numérique intègre désormais la plateforme mutualisée portée par la Région Hauts-de-France qui constitue l'environnement numérique de travail le plus important d'Europe, embarquant tous les élèves des écoles publiques de la maternelle au lycée.

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Publié le
ID : 080-258004365-20221128-221128_CS_DEL1-DE

II. BILAN DU PLAN D'ACTIONS - DOB 2022

REUSSIR L'OBJECTIF 100% FTTH ET CONFORTER L'OFFRE DE SERVICES TRES HAUT DEBIT POUR LES PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS

Afin de conforter l'objectif 100% FTTH 2024, le Débat d'Orientations Budgétaires 2022 se concentrait en particulier sur les enjeux suivants :

- **Anticiper les difficultés liées au déploiement en aérien – prendre acte d'un investissement supplémentaire dans l'opération.**

Les difficultés liées au déploiement aérien se sont peu à peu apaisées dans le courant de l'année 2022, pour laisser place à des procédures rodées, notamment avec les concessionnaires électriques.

Pour autant, certaines communes ont réellement subi un allongement d'un an dans le déploiement FTTH et le syndicat mixte a dû faire face à des coûts supplémentaires en termes de reprise d'étude et de pose de poteaux.

- **Améliorer la communication auprès des EPCI et des maires, en cours d'opération de déploiement**

Les réunions organisées pendant la vie du projet dans les territoires, ont réellement permis de débloquer un certain nombre de situations, de fluidifier le passage d'informations et de sensibiliser les élus aux différents enjeux du déploiement FTTH, les rendant également acteurs de cette opération.

- **Assurer une éligibilité totale des prises construites – acter un engagement supplémentaire en faveur de l'adressage complet des communes.**

Dans ce domaine, le syndicat mixte a poursuivi ses actions de sensibilisation en partenariat avec l'AMF80.
Une prestation externe a également été accomplie pour identifier les adresses des prises construites mais non commercialisables.
Enfin, pour accompagner les collectivités dans le remplissage de leur base adresses locales, un agent dédié a été recruté au 1er semestre 2022.

- **Fluidifier l'information auprès des particuliers lors du raccordement final FTTH.**

L'agent chargé de sensibiliser les collectivités sur la problématique de l'adressage, a également pour missions d'assurer le suivi des problèmes de raccordement final FTTH, en interface entre les particuliers, le délégataire Altitude Infra, le pôle déploiement de Somme Numérique et les élus locaux.

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Publié le
ID : 080-258004365-20221128-221128_CS_DEL1-DE

METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME DE SOCLE NUMERIQUE DES COMMUNES SOUS L'IMPULSION DES FONDS EUROPEENS DU PLAN DE RELANCE REACT-EU

Le besoin d'un socle numérique pour les petites communes a été identifié lors de la crise sanitaire et il a été conforté par le programme de financement du plan de relance REACT-EU. Ce dossier a reçu un avis favorable pour un financement de 80%, correspondant à une subvention de 791 748€ permettant de déployer les services numériques essentiels pour 400 communes de moins de 2000 habitants.
Le conseil syndical a adopté le plan de financement de l'opération, ainsi que la contribution des communes à hauteur de 350€ HT en 2023 et 2024 (engagement de 2 ans).
Après la définition de l'opération désignée « Mairie Connectée », la communication auprès des communes concernées et la passation des marchés publics, les premiers déploiements vont commencer en cette fin d'année 2022.

Contenu de l'opération

Mettre à disposition des communes un pack de services global, qui constitue une base de travail essentielle et qui pourra être enrichi par la suite.

1. Sécurité des données publiques

a. Sauvegarde >> accès au service 40 Go de sauvegarde automatisée

b. Archivage >> accès au service mutualisé d'archivage électronique dit SESAM et accompagnement sans surcoût pendant 2 ans

c. Conformité RGPD >> collaboration ADICO (prévoir contribution de l'association)

2. Présence en ligne

a. Nom de domaine >> création et gestion du nom de domaine propre à la commune

b. Page Internet >> données minimales d'identification de la commune s'il n'existe pas de site internet

c. Messagerie >> un compte de messagerie collaborative Zimbra, associé au nom de domaine

3. Continuité des services publics

a. Partage de fichiers >> accès à un espace de 5 Go

b. Marchés publics >> création automatique du compte sur la plateforme www.marchespublics596280.fr (ajouter 45€ HT par marché publié)

c. Réunions en ligne >> salle de visioconférence hébergée dans le data center de Somme Numérique

d. Contrôle de légalité >> accès à la plateforme mutualisée

e. Clé de signature >> prise en charge des frais d'acquisition pendant 2 ans

f. Signature électronique >> mise à disposition du parapheur électronique mutualisé (transmission des flux PESV2 et signature d'autres courriers électroniques)

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Publié le
ID : 080-258004365-20221128-221128_CS_DEL1-DE

POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES MUTUALISES DU SYNDICAT MIXTE

Dans ce domaine, les enjeux détaillés dans le DOB 2022 ont été relevés à différents niveaux d'avancement :

- ✓ Sécuriser les services existants et les diffuser au plus grand nombre ;
- ✓ Réagir face au besoin de migration des collectivités vers une **solution de téléphonie sur IP** de confiance ;
- ✓ Ouvrir la réflexion et les expérimentations dans le domaine des **usages du réseau** pour valoriser l'infrastructure et permettre aux collectivités de toutes tailles d'accéder à des services innovants liés à l'utilisation des **objets connectés**.

Par ailleurs, le syndicat mixte a saisi d'autres opportunités comme avec l'appel à projets du volet Cyber de France Relance porté par l'ANSSI. Au regard du dossier déposé, Somme Numérique bénéficie d'une subvention de 54 992€, correspondant à un périmètre de 560 licences pour 103 communes et 3 communautés de communes.
Sous cette impulsion, le Comité syndical a validé la mise en place d'une **offre de sécurité des postes informatiques** des collectivités, au travers d'une solution d'antivirus gérée sur une console centralisée dans le Data center de Somme Numérique.

CONCRETISER LES EFFORTS DE MUTUALISATION DES SERVICES NUMERIQUES A L'ECHELLE DE LA REGION HAUTS DE FRANCE

La collaboration dans le domaine des services numériques avec les Centres de Gestion du Nord et du Pas-de-Calais s'est formalisée au travers d'une **convention de mise à disposition de services** avec le syndicat mixte la Fibre Numérique 5962. Il s'agit de mettre à disposition l'infrastructure du Data center du syndicat mixte pour permettre la diffusion des services hébergés comme la messagerie collaborative et la sauvegarde dans les communes et établissements publics du Nord et du Pas-de-Calais.

D'autres échanges ont eu lieu en cours d'année avec l'ADICO (association gérant les services numériques dans l'Oise), la Région Hauts-de-France (service qui gère les données cartographiques notamment) et l'USEDA (syndicat mixte d'aménagement numérique de l'Aisne). Toutes ces structures sont intéressées pour s'appuyer sur le centre de données de Somme Numérique.

CONFORTER LE FINANCEMENT DES ACTIVITES DE SOMME NUMERIQUE DANS UNE CONVENTION GLOBALE A CONCLURE DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER 2021-2027

La Région Hauts-de-France communique le contenu du nouveau programme opérationnel FEDER en cette fin d'année 2022. Le comité syndical sera donc appelé dans les prochains mois à se prononcer pour valider le plan d'actions de Somme Numérique pouvant être valorisé par des fonds européens.

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Publié le
ID : 080-258004365-20221128-221128_CS_DEL1-DE

ETUDIER LE PROGRAMME DE RENOVATION DES LOCAUX INTEGRANT LA VALORISATION ENERGETIQUE DU DATA CENTER

L'étude d'aménagement réalisée donne lieu à un programme de travaux qui répond à plusieurs enjeux :

- Créer des espaces de travail plus souples et modernes, permettant une adaptation dans le temps aux évolutions de l'organigramme du syndicat mixte ;
- Améliorer l'impact énergétique du bâtiment par le changement des menuiseries extérieures ;
- Profiter de la chaleur dégagée par le Data center pour chauffer et refroidir le plateau de bureaux, grâce à une pompe à chaleur ;
- Changer les systèmes de climatisation du data center vieillissants et consommateurs d'énergie.

Cette opération a été approuvée par le Comité syndical le 28 juin 2022, pour un montant global de 1,7 M€ HT.

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Publié le
ID : 080-258004365-20221128-221128_CS_DEL1-DE

III. ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET BUDGETAIRES POUR 2023

OBJECTIF 100% FTTH – COMPLETUDE ET QUALITE DES RACCORDEMENTS

Notre ambition :

1. Assurer la fin du grand déploiement pour la fin d'année 2024, pour que toutes les zones-arrière de SRO soient ouvertes à la commercialisation auprès des opérateurs de services.
2. Agir avec les constructeurs pour qu'un maximum de prises soient rendues raccordables et donc qu'un maximum d'usagers puissent commander leur accès très haut débit auprès de l'opérateur de leur choix.
3. Contrôler le délégataire pour permettre une utilisation qualitative du réseau public de fibre optique, sur l'ensemble des infrastructures en maintenance et lors du raccordement final.

Nos actions cibles pour 2023

Soutenir la proposition de loi *visant à assurer la qualité et la pérennité des réseaux de communications électroniques à très haut débit* enregistrée au Sénat le 19 juillet 2022.
Se positionner auprès des aménageurs de biens immobiliers pour piloter les extensions du réseau fibre optique et les aménagements d'immeubles.
Intervenir auprès des services instructeurs de permis de construire pour que les modalités de construction des infrastructures télécoms soient identifiées au plus tôt dans tous projets de construction.
Mettre en place avec Altitude Infra, le process de création de génie civil pour les bâtiments sans infrastructure télécom.
Définir l'échéance ou la date limite au-delà de laquelle le raccordement final fibre ne serait plus pris en charge par Somme Numérique.
Préparer le futur marché de travaux de densification et extensions du réseau fibre.

Proposer au Comité syndical de compléter la grille de tarifs :

- pour confirmer **l'offre d'accompagnement** de Somme Numérique en matière d'adressage pour que chaque commune soit autonome avec sa Base Adresse Locale ;
    - Information, sensibilisation à la nécessité de constituer sa Base Adresses Locales – sous forme de visio en collaboration avec AMF80 - gratuit
    - Accompagnement personnalisé à l'application des règles de l'adressage et utilisation de l'outil en ligne (1/2 journée) : 250€ HT dans les locaux de Somme Numérique – 300€ HT en mairie
    - Assistance et suivi en complément (1/2 journée) : 150€ HT à Amiens – 200€ HT en mairie.

- pour facturer des **prestations d'extension** de réseau et aménagements fibre optique, auprès de concepteurs et constructeurs d'habitat collectif.

✓ Budget prévisionnel 2023

Au 31 décembre 2022, ce sont 120 000 prises FTTH qui devraient être disponibles / 216 000 au total.
L'objectif de livraison pour l'année 2023 s'élève à 47 420 prises FTTH.
Cela représente un budget d'investissement de 23 M€ HT pour le déploiement et 8 M€ HT pour les raccordements.

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Publié le
ID : 080-258004365-20221128-221128_CS_DEL1-DE

TERRITOIRES CONNECTES ET DURABLES

Notre ambition : Créer une dynamique de territoire. Se positionner en tiers de confiance pour l'hébergement de la donnée publique. Apporter des solutions clés en main pour la maîtrise des dépenses de fonctionnement et améliorer l'efficience des services publics grâce aux leviers de la mutualisation.

Nos actions cibles pour 2023

Mener les premières expérimentations concrètes, permettant de déterminer le modèle technico-économique, voire l'émergence d'une nouvelle offre de services à disposition des structures publiques locales (objets connectés).

Proposer une offre de services permettant d'utiliser le réseau de fibre optique pour les projets de vidéo protection des communes. Poursuivre les réflexions en termes de sécurisation des flux vidéo hébergés en commune.

Valoriser le data center comme centre de supervision des données publiques à l'échelle départementale, voire régionale.

Ressources externes envisagées : Fonds européens dans le cadre des appels à projets de la Région. « Fonds vert » d'1,5 milliard d'euros pour les collectivités, dédié à des investissements en matière de lutte contre le changement climatique (à confirmer). Appel à projet « Territoires Intelligents et Durables » dans le cadre du 4e volet du Programme des Investissements d'Avenir.

- ✓ Budget prévisionnel 2023

Premier chiffrage expérimentation – à confirmer selon périmètre retenu
Hypothèse : étude de couverture au niveau départemental - 20 à 25 communes – 30 antennes relais – 1000 capteurs pour 3 usages distincts

Dépenses expérimentation 2023	Investissement	Fonctionnement
Capteurs (collectivités)	*446 000€*	*18 120€*
Réseau bas débit antennes relais	844 000€	147 200€
Hébergement	260 000€	
Plateforme données		20 000€
Stratégie, accompagnement, animation		65 000€
Total	**1 550 000€**	**250 320€**

Sous réserve de validation par le Comité syndical et les collectivités concernées, le premier semestre 2023 sera consacré à l'étude de couverture départementale et à la phase préparatoire (conventionnements, marchés publics …). Le démarrage des travaux serait alors engagé au 2d semestre 2023. Les dépenses de fonctionnement associées au réseau de collecte bas débit et à la plateforme de données n'interviendraient qu'à partir de 2024.

La charge fixe pour Somme Numérique concerne le pilotage et l'animation réalisés en interne. L'étude prévoit à ce stade **2 ETP** pour le suivi de cette opération.

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Publié le
ID : 080-258004365-20221128-221128_CS_DEL1-DE

TRANSFORMATION NUMERIQUE DU SECTEUR PUBLIC LOCAL

Notre ambition : Accompagner les collectivités quelles que soient leur taille et assurer la montée en compétence des élus et des agents publics, pour leur permettre de respecter la règlementation en toute confiance, de relever les défis des évolutions numériques et d'apporter un service de qualité à leurs usagers.

Nos actions cibles pour 2023

Services performants sécurisés

Accompagner la transition du cuivre vers la fibre pour les usages du très haut débit et de la téléphonie ; conseiller sur le raccordement des sites publics FTTH ou FTTO selon les besoins, accompagner le changement vers la téléphonie sur IP.
Etudier la possibilité de fournir une « Box de services » très haut débit complète (Internet, téléphonie, Wifi) avec pilotage d'un nouvel équipement d'extrémité en mairie.

Accompagnement sur mesure

Assurer la montée en compétence des secrétaires de mairie ; s'intégrer dans la démarche de formation via le Centre de Gestion de la Somme, animer ou participer à un réseau de secrétaires de mairie.
Relance de la sensibilisation au Règlement Général pour la Protection des Données, avec AMF80.
Améliorer l'accès aux outils de dématérialisation des échanges, en animant des réunions de territoire, en agissant en collaboration avec les services locaux de la Préfecture, les Conseillers aux Décideurs Locaux de la DGFIP …

Extension des outils mutualisés et faciles d'accès pour un meilleur service aux usagers

Déploiement du pack Mairie Connectée pour 400 communes de moins de 2000 habitants.
Proposer de nouveaux outils répondant aux besoins des collectivités : Démarches en ligne, Plateforme de publication des actes.
Ressources : FEDER - REACT-EU

- ✓ Création d'une offre de services ; « **contrat d'assistance télécoms** », permettant de dégager les moyens nécessaires à l'accompagnement des communes et établissements publics locaux. Ce contrat permet par ailleurs d'accéder au groupement télécoms qui génère des économies de dépenses de fonctionnement pour ces mêmes collectivités.

Contenu de l'offre : mutualisation des besoins, économies de fonctionnement, animation, coordination des marchés, relation opérateurs de services, assistance de 1er niveau, administration des comptes pour la téléphonie sur IP
Tarification proposée – contribution annuelle
Communes < 500 habitants : 48€ HT, soit 4€ HT par mois
Communes 501 à 2000 habitants : 84€ HT, soit 7€ HT par mois
Communes > 2001 habitants : 180€ HT, soit 15€ HT par mois
EPCI : 240€ HT, soit 20€ HT par mois
Département et Amiens Métropole : 800€ HT
Etablissements non membres : 300€ HT

A RETENIR

Depuis 2017, Somme Numérique a réalisé des études comparatives pour 47 communes, 1 EPCI et un établissement public local.

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Publié le
ID : 080-258004365-20221128-221128_CS_DEL1-DE

Leur adhésion au groupement de commandes télécoms de Somme Numérique a généré **45 760€ d'économie par an**, représentant une baisse moyenne de 25% des consommations de téléphonie fixe et mobile sur la facture de ces collectivités.

INCLUSION NUMERIQUE ET ACCESSIBILITE GRAND PUBLIC

Notre ambition : Participer aux grands enjeux du territoire pour faciliter l'accès aux droits, l'appropriation des outils numériques pour tous, pour contrer les exclusions apparues avec la multiplication des services numériques mis à disposition des usagers dans leur quotidien.

Nos actions cibles pour 2023
Accompagner les services départementaux pour mener une politique de médiation coordonnée sur le territoire.
Conforter la collaboration du service de médiation numérique mobile avec les Centres d'Action Sociale.
Diffuser la nouvelle offre tarifaire @utonum pour redonner un souffle à la médiation numérique en milieu rural.
Achever les déploiements de l'ENT dans les établissements type IME.
Travailler sur l'accessibilité des plateformes numériques ; site web de Somme Numérique, ENT, Intramuros, sites internet des communes …

Moyens supplémentaires : créer un nouvel emploi permanent de médiateur numérique.

Ressources : Affecter une part de la contribution ENT aux actions d'inclusion numérique.

- ✓ Contributions du service **@utonum** approuvée par le Comité syndical en juin 2022.

RESILIENCE DES SERVICES – CYBER SECURITE

Notre ambition : Protéger les données publiques et sécuriser l'environnement informatique des collectivités pour se prémunir des attaques informatiques et des pannes matérielles. S'assurer d'un niveau de continuité maximale des services hébergés dans le Data center et de l'accès très haut débit fourni via le réseau public de Somme Numérique.

Nos actions cibles pour 2023
Poursuivre le déploiement des Antivirus sur les postes informatiques des communes, engagé en 2022 grâce à l'appel à projets du volet cyber de France Relance.
Assurer les actions de sensibilisation aux bonnes pratiques pour éviter les fraudes.
Mener un diagnostic de sécurité dans les services et infrastructures de Somme Numérique (environnements du Data center et du cœur de réseau fibre optique)
Engager les mesures correctives possibles à court terme et définir un plan d'actions à long terme (redondance physique ou logicielle, plan de reprise d'activité…).

Ressources : redevances du délégataire pour ce qui concerne le diagnostic et mesures correctives sur le périmètre du réseau fibre optique et des usages très haut débit.
Contributions des services numériques pour ce qui concerne l'environnement du data center.

- ✓ Contributions du service **Sécurité des postes informatiques** approuvée par le Comité syndical en juin 2022.

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Publié le
ID : 080-258004365-20221128-221128_CS_DEL1-DE

SECURISATION DES INFRASTRUCTURES

Notre ambition : Assurer la résilience des services Très Haut Débit par la sécurisation des infrastructures du réseau public de fibre optique.

Nos actions cibles pour 2023
Assurer le déménagement complet du cœur de réseau historique de la rue St Fuscien vers les nouveaux locaux Avenue d'Italie pour le 31 décembre 2023.
Trouver un nouvel emplacement au Point de présence opérateurs stratégique de la Gare Routière d'Amiens, afin d'engager son déménagement dans une phase suivante.
Poursuivre le programme de sécurisation engagé en juin 2021 au travers de l'appel à projet de la Banque des Territoires « Sécurité et résilience du réseau » : bouclage des NRO, vidéo protection des NRO, sortie des PM des NRO construits en phase 1
> Opérations réalisées sous le pilotage d'Altitude Infra, en responsabilité sur le réseau en exploitation

Ressources : Emprunt Banque des Territoires + Location des salles opérateurs au délégataire
Redevances Usages du réseau

Budget investissement
Déménagement St Fuscien : 1 400 000€ HT dont 1M€ en 2023 (délibération de programme du 28 juin 2022)
Autres actions « sécurisation et résilience » : 6 335 000€ HT dont 4M€ en 2023 (délibération du 7 juin 2021)

POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES MUTUALISES DU SYNDICAT MIXTE

Notre ambition : Assurer une meilleure connaissance de l'offre de Somme Numérique auprès de ses membres. Promouvoir le data center de Somme Numérique à l'échelle régionale. Compléter l'offre de services numériques pour répondre aux besoins des collectivités.

Nos actions cibles pour 2023
Réunir les maires et secrétaires de mairie pour étendre la connaissance des services auprès des EPCI et communes du département
Présenter le nouveau site internet de Somme Numérique
Entretenir les collaborations avec Région Hauts-de-France, Géo2France, USEDA, ADICO, syndicat mixte Fibre numérique 5962 …
Mettre à jour et compléter la grille tarifaire des services numériques (cf. pages 18 à 20 du présent document).

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Publié le
ID : 080-258004365-20221128-221128_CS_DEL1-DE

IV. PROJECTIONS FINANCIERES

1. Les recettes de fonctionnement de Somme numérique

❖ Budget principal – les cotisations syndicales

Ressource de base des frais de structure, de direction, de pilotage et de la gouvernance du syndicat mixte, les cotisations syndicales des membres de Somme Numérique sont fixées selon un taux par habitant déterminé chaque année par le Comité syndical.
Au regard des dépenses projetées pour l'exercice 2023 et des inconnues qui subsistent (équilibrage des services, fonds européens à confirmer…), il est proposé de maintenir ces cotisations à l'identique par rapport à l'exercice 2022.

Membre	2022	population 2022 source dgcl	2023		2024		2025		2026	
Département	285 331,00	570 559	0,50	285 279,50	0,50	285 279,50	0,50	285 279,50	0,50	285 279,50
CA Amiens Métropole	123 432,76	185 410	0,67	124 224,70	0,66	121 740,21	0,64	119 305,40	0,63	116 919,29
CA Baie de Somme	33 370,69	49 831	0,67	33 386,77	0,66	32 719,03	0,64	32 064,65	0,63	31 423,36
CC Avre Luce Noye	14 907,50	22 290	0,67	14 934,30	0,66	14 635,61	0,64	14 342,90	0,63	14 056,04
CC de la Haute Somme	18 625,33	27 595	0,67	18 488,65	0,66	18 118,88	0,64	17 756,50	0,63	17 401,37
CC du Grand Roye	17 415,98	25 868	0,67	17 331,56	0,66	16 984,93	0,64	16 645,23	0,63	16 312,33
CC du Pays du Coquelicot	19 251,11	28 664	0,67	19 204,88	0,66	18 820,78	0,64	18 444,37	0,63	18 075,48
CC du Val de Somme	18 081,29	27 080	0,67	18 143,60	0,66	17 780,73	0,64	17 425,11	0,63	17 076,61
CC du Vimeu	15 458,24	22 961	0,67	15 383,87	0,66	15 076,19	0,64	14 774,67	0,63	14 479,18
CC Est de la Somme	13 829,47	20 517	0,67	13 746,39	0,66	13 471,46	0,64	13 202,03	0,63	12 937,99
CC Nièvre et Somme	19 093,66	28 353	0,67	18 996,51	0,66	18 616,58	0,64	18 244,25	0,63	17 879,36
CC Ponthieu Marquenterre	22 609,15	33 609	0,67	22 518,03	0,66	22 067,67	0,64	21 626,32	0,63	21 193,79
CC Somme Sud Ouest	26 377,23	39 250	0,67	26 297,50	0,66	25 771,55	0,64	25 256,12	0,63	24 751,00
CC Terre de Picardie	12 397,68	18 468	0,67	12 373,56	0,66	12 126,09	0,64	11 883,57	0,63	11 645,90
CC Territoire Nord Picardie	21 370,32	31 674	0,67	21 221,58	0,66	20 797,15	0,64	20 381,21	0,63	19 973,58
CC Villes Sœurs	25 313,27	37 303	0,67	24 993,01	0,66	24 493,15	0,64	24 003,29	0,63	23 523,22
	686 864,68			**686 524,41**		**678 499,51**		**670 635,11**		**662 928,00**

Si nous confortons l'offre de services numériques et que le budget annexe correspondant tend à s'équilibrer, il sera possible de proposer une diminution des cotisations syndicales de 2% par an à compter de 2024.

❖ Budget principal – les Espaces Numériques de Travail

La contribution au titre du service mutualisé des Environnements Numériques de Travail est fixée selon les termes de la Charte de fonctionnement des ENT, cette contribution permet de financer l'accès à la plateforme ENT et ses contenus pédagogiques, déduction faite des subventions perçues au titre du FEDER.
La contribution pour l'année scolaire 2021-2022 s'élève à 7,40 € par élève.
Pour rappel, ce service bénéficiait d'un financement FEDER de 40% jusqu'au 30 juin 2021. Une nouvelle demande de subvention doit être déposée selon les critères de la programmation FEDER 2021-2027.

La contribution 2023 sera définie après validation des comptes de l'année scolaire 2022-2023.

Pour cette année 2023, le syndicat mixte poursuit son action en faveur des enfants inscrits dans les établissements hors milieu ordinaire (type IME).
Il s'agit également de travailler plus largement sur la question de l'accessibilité de la plateforme ENT.

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Publié le
ID : 080-258004365-20221128-221128_CS_DEL1-DE

❖ Budget principal – le service de médiation mobile

Le service de médiation numérique mobile de Somme Numérique dit @utonum se déploie progressivement en différents lieux du département depuis le mois de juin 2021.
Nous avons réalisé à ce jour 153 ateliers, avec un nombre de 604 apprenants.

L'objectif pour 2023 est de consolider l'expérience auprès des CCAS via la Fédération départementale des CCAS.
Somme Numérique doit également agir comme catalyseur des énergies nombreuses qui existent dans ce domaine de la médiation numérique, en animant un réseau des médiateurs et conseillers numériques du département, qui pourront être identifiés via la structure régionale des Assembleurs et via le Département de la Somme directement.

Nous solliciterons pour ce programme le soutien des fonds européens afin de maintenir des contributions accessibles pour les collectivités de toutes tailles.

Les contributions adoptées en juin 2022 se veulent plus accessibles pour les collectivités en milieu rural.

PROPOSITION CREATION D'EMPLOI >> Tenant compte du niveau d'activité et de sollicitations des différents partenaires, le Président propose au Comité syndical de pérenniser ce service en créant un 2e emploi permanent de médiateur numérique et d'inscrire les crédits correspondants au budget 2023.

❖ Budget annexe Infrastructures numériques – très haut débit pour tous

Afin d'améliorer la lisibilité de cette activité autour du réseau fibre optique qui engendre de nombreux flux financiers, il est proposé de la séparer en deux sous-budgets :

- ✓ l'un consacré à l'exploitation et la commercialisation du réseau avec les flux consacrés à la DSP et au fonctionnement du GFU (Groupement Fermé d'Utilisateurs) ;
- ✓ l'autre dédié au suivi des investissements liés à la mise en œuvre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique.

• Mise en œuvre du SDTAN – programme 100% FTTH

Les élus du syndicat mixte conservent la maîtrise de l'aménagement numérique du territoire au travers de la réalisation des investissements dans le cadre de la mise en œuvre du SDTAN.
Les redevances du délégataire Altitude INFRA (450 000€ de part fixe) permettent de financer l'équipe chargée du déploiement du réseau et les charges support représentant un total de 6 Equivalent Temps Plein.

• Exploitation et commercialisation du réseau de fibre optique

Somme Numérique a confié l'exploitation, la maintenance et la commercialisation de son réseau de fibre optique à Altitude Infra Somme dans le cadre d'une convention de DSP sous forme d'affermage d'une durée de 17 ans, entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2015.

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Publié le
ID : 080-258004365-20221128-221128_CS_DEL1-DE

Le réseau public permet de fournir un **service très haut** débit sécurisé à de nombreux sites publics membres, constituant un Groupement Fermé d'Utilisateurs.

Définition du « Site public Membre » tenant compte de la nécessité de circonscrire le raccordement aux sites publics propres aux membres du syndicat mixte justifiant de la relation « in house » pour la fourniture de ces services Haut et Très haut débit : *désigne le point de raccordement d'un membre de Somme Numérique bénéficiaire du service de connectivité réservé aux membres du Syndicat (siège du Département ou de l'EPCI, mairies, centres techniques, …) et dont la fourniture est assurée pour ses besoins exclusifs dans le cadre de son fonctionnement administratif et de ses activités de services publics directement placés sous son autorité, à l'exclusion de toute forme de délégation de service.*

La relation du syndicat mixte avec les communes et EPCI concernés par ce GFU est fixée dans une Charte de fonctionnement approuvée par le Comité syndical le 16 décembre 2014.

Somme Numérique propose à ses membres des **prestations de raccordement et activation des sites publics**.

Cette offre est disponible soit sous la forme d'une fibre dédiée (FTTO), soit sous la forme d'une fibre mutualisée (FTTH).
Le service sur support FTTH n'est possible que sur la zone de déploiement FTTH de Somme Numérique, à savoir hors périmètre d'Amiens Métropole et Abbevillois, qui sont des zones d'investissement privé par Orange.
La différence entre fibre dédiée (FTTO) et fibre mutualisée (FTTH) consiste dans la sécurisation du lien de connexion et donc dans le niveau de garantie en termes de continuité de service. Pour le FTTO, le débit est garanti, pour le FTTH, le débit est non garanti.
Avec cet accès très haut débit, le syndicat mixte apporte une couche de sécurisation des flux par une solution de filtrage Web OLFEO (antivirus, filtrage d'URLs).

La contribution annuelle pour ce service est facturée par le syndicat mixte à ses membres, puis reversée en totalité à Altitude Infra Somme, au titre de l'exploitation et de la maintenance du réseau.

>> Pour 2023, Somme Numérique souhaite élargir son champ d'action en profitant de son expertise interne pour proposer de nouvelles prestations d'aménagement de fibre optique et extension des infrastructures télécoms dans le cadre des constructions d'immeubles et de Zones d'Aménagement Concertées. Cela permettrait ainsi de maîtriser la densification du réseau, de connaître les projets d'aménagement en avance de phase et les demandes d'extension, en cohérence avec l'ingénierie globale des infrastructures du réseau de fibre optique public et leur dimensionnement.
Sur le périmètre de compétence de Somme Numérique, la viabilisation des terrains pour des constructions individuelles revient au délégataire au titre de sa compétence sur le raccordement final FTTH.
Considérant les programmes de logements collectifs, il existe aujourd'hui un certain vide à combler pour s'assurer de la qualité du déploiement du réseau de fibre optique, sur le domaine public et le domaine privé, en immeuble et en ZAC.
Le Comité syndical sera ainsi appelé à se prononcer sur la mise en œuvre de cette nouvelle activité et son modèle économique.

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Publié le
ID : 080-258004365-20221128-221128_CS_DEL1-DE

❖ Budget annexe Services numériques – recherche d'un équilibre économique

Le syndicat mixte Somme Numérique dispose d'un centre serveurs réparti sur trois salles techniques situées à Amiens (St Fuscien, Friant et Avenue d'Italie). Cette infrastructure lui permet de proposer aux collectivités et établissements publics de son périmètre d'intervention, des services liés à la dématérialisation et au développement de l'administration électronique.
L'ambition de Somme Numérique est de conforter et développer l'offre de services sur la base de l'infrastructure du Data center sis Avenue d'Italie.
Le budget annexe « Centre de services numériques » doit trouver un équilibre financier progressif, notamment par l'utilisation croissante du Data center.

Cette gamme de services comprend à ce jour :

- La messagerie collaborative Zimbra ;
- La dématérialisation des flux comptables et actes budgétaires (PESV2 et factures électroniques)
- La transmission des actes au contrôle de légalité,
- L'accès à la plateforme de marchés publics à dimension régionale marchespublics596280.fr,
- La gestion des noms de domaine,
- L'hébergement de site Web, intégrant également accompagnement et formation,
- La mise à disposition de l'application mobile Intramuros,
- Le groupement de commandes télécoms,
- La mise à disposition d'un réseau Wifi public dénommé wifisomme,
- Le stockage et la sauvegarde de données,
- L'archivage électronique grâce à l'agrément du Centre de Gestion de la fonction publique du Nord
- La mise à disposition de machines virtuelles,
- L'hébergement physique de serveurs.

UNION EUROPÉENNE

Ce projet est cofinancé par l'Union européenne avec le Fonds européen de développement régional (FEDER)

l'Europe s'engage en Hauts-de-France avec le FEDER

Ces services seront élargis en 2023 avec :

- La sécurité des postes informatiques via un antivirus et des actions de sensibilisation auprès des communes concernées ;
- La mise à disposition d'une plateforme de publication des actes administratifs, reliée à la chaîne de dématérialisation mise à disposition des membres ;
- La plateforme Démarches simplifiées, permettant de générer facilement des formulaires et demandes de renseignements.

Dans un contexte de recherche d'équilibre économique et d'amélioration de l'offre de services, il est proposé de revoir la **grille tarifaire des services**. Les propositions suivantes détaillent les perspectives d'évolution pour atteindre une augmentation de recettes de 30%. Cependant, l'impact financier ne doit pas être trop important pour la cible principale constituée de petites communes. Le Comité syndical sera donc appelé à se positionner sur ces propositions.

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Publié le
ID : 080-258004365-20221128-221128_CS_DEL1-DE

	2022	2023	Variation
Mairie connectée	- €	140 000,00 €	
Marchés en ligne	43 350,00 €	57 467,50 €	33%
Dématérialisation des actes	52 127,00 €	45 800,00 €	-12%
Messagerie	113 516,00 €	35 269,70 €	-69%
Site Web et application Intramuros	13 467,65 €	22 375,00 €	66%
Assistance télécoms	1 760,00 €	21 040,00 €	1095%
Sauvegarde	16 710,00 €	4 200,00 €	-75%
Hébergement Data center	83 800,00 €	96 180,00 €	15%
WifiSomme	6 525,00 €	7 177,50 €	10%
Sécurité des postes informatiques	- €	9 590,00 €	
	331 255,65 €	**439 099,70 €**	**33%**

Evolutions majeures à prendre en compte :

- La contribution « Mairie connectée » vient en substitution des contributions « Dématérialisation des actes », « Messagerie » et « Sauvegarde », puisqu'elle englobe ces services dans le pack.
- Le Département de la Somme migre ses comptes de messagerie vers la solution Microsoft 365, occasionnant une perte de contribution de 75 000€ HT sur ce service.

Propositions de nouvelles tarifications pour dynamiser les contributions :

✓ **Marchés en ligne** – tenant compte de la dimension importante d'accompagnement tout au long de la procédure de dématérialisation des marchés publics (environ 140€ HT par marché pour le même niveau d'accompagnement sur autres plateformes)

EPCI et communes : 65€ HT par marché au lieu de 45€ HT
Etablissements non membres : 75€ HT par marché au lieu de 55€ HT
Formation à l'utilisation de la plateforme :
250€ HT pour membres (au lieu de 200€ HT)
300€ HT pour non membres (au lieu de 250€ HT)

495 marchés en 2022 >> modélisé pour 545 marchés en 2023

✓ **Dématérialisation des actes** – tenant compte de l'intégration du nouvel outil de publication des actes répondant à l'obligation d'ouverture des données.

EPCI : 0,07€ HT par habitant au lieu de 0,05€ HT
Communes : 0,10€ HT par habitant au lieu de 0,07€ HT
Montant plancher de facturation à 90€ HT au lieu de 75€ HT
Etablissements non membres : 300€ HT au lieu de 250€ HT
Contrôle de légalité seul : 100€ HT au lieu de 55€ HT

12 EPCI et 308 communes en 2022 >> modélisé pour 12 EPCI et 70 communes en 2023 (bascule vers Mairie Connectée)

✓ **Messagerie** – tenant compte de l'impact important du compte illimité sur les capacités de stockage.

Compte illimité membres : 25€ HT au lieu de 20€ HT
Compte illimité non membres : 32€ HT au lieu de 26,50€ HT

524 comptes illimités en 2022 >> modélisé pour 575 comptes illimités en 2023

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Publié le
ID : 080-258004365-20221128-221128_CS_DEL1-DE

✓ **Communication usagers**

Accompagnement création de site Web : 250€ HT au lieu de 200€ HT
Hébergement site Web membres : 30€ HT (gratuit jusqu'à présent) – inclut le nom de domaine
Hébergement site Web non membres : 75€ HT au lieu de 55€ HT
Formation Intramuros : 250€ HT au lieu de 200€ HT
Gestion Nom de domaine non membres : 12€ HT au lieu de 10,55€ HT

150 sites Web de communes et EPCI hébergés sur serveur mutualisé
15 créations de sites Web
30 communes accompagnées pour Intramuros

✓ **Assistance télécoms** – mutualisation des besoins, accompagnement vers téléphonie sur IP, arrêt des services sur cuivre, administration des comptes de téléphonie sur IP, …

Communes < 500 habitants : 48€ HT, soit 4€ HT par mois
Communes 501 à 2000 habitants : 84€ HT, soit 7€ HT par mois
Communes > 2001 habitants : 180€ HT, soit 15€ HT par mois
EPCI : 240€ HT, soit 20€ HT par mois
Département et Amiens Métropole : 800€ HT
Etablissements non membres : 300€ HT, au lieu de 110€ HT

Type collectivités	Potentiel total membres	Etat groupement 2022	Ambition groupement 2023
Communes < 499 habitants	532	22	50
Communes 500 à 1999 hab	203	38	50
Communes > 2000 habitants	41	30	30
EPCI	14	11	11
Autres établissements	200	16	25

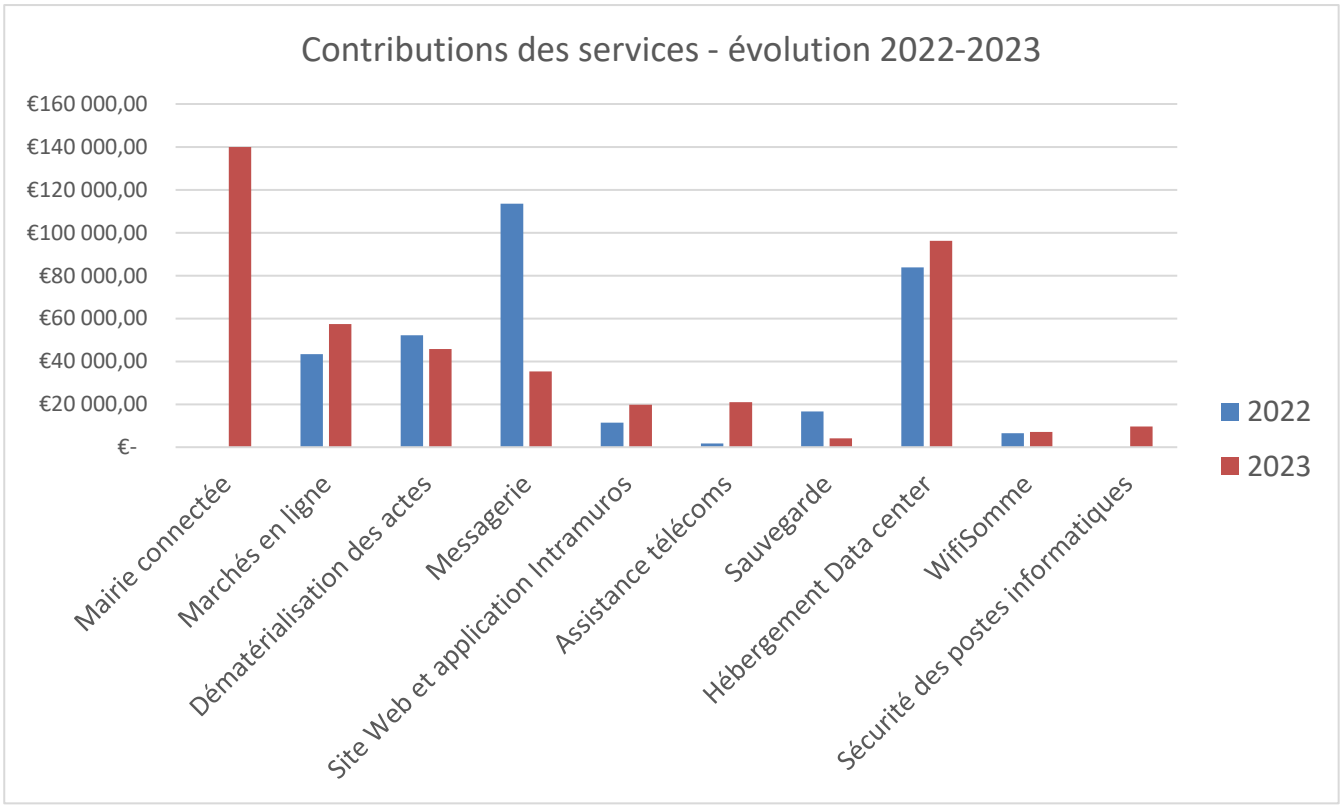

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Publié le
ID : 080-258004365-20221128-221128_CS_DEL1-DE

2. Les dépenses de personnel

Le tableau des emplois permanents comprend à ce jour 20 postes, tous pourvus.
Le syndicat mixte compte également 4 emplois non permanents :

- Un archiviste dédié au service d'archivage électronique
- Un assistant de gestion des services numériques
- Un assistant technique des services numériques
- Un technicien FTTH / contrôle des raccordements finals et adressage

Les charges salariales font l'objet d'une répartition par services permettant de mieux exprimer la réalité des fonctions de chaque poste dans l'organisation et de révéler ainsi les charges réelles de chaque activité.
Le budget de personnel est estimé globalement à **1,7 M€**, comprenant l'hypothèse du recrutement d'un 2e médiateur numérique en cours d'année 2023.

codes service	100	140	110	150	160	130	120
Contenus pôles d'activité / Fonctions emplois permanents	Gouvernance Pilotage	ENT	Inclusion	Développement veille techno	Exploitation usages réseau	Déploiement réseau	Services data center
Directrice	40%	10%	10%	10%	10%	10%	10%
Attaché d'administration et marchés publics	40%	10%	10%	10%	10%	10%	10%
Assistante de Direction	25%	0%	0%	0%	25%	40%	10%
Directeur adjoint	10%	10%	10%	20%	20%	20%	10%
Chargé de communication	10%	10%	10%	40%	10%	10%	10%
Chef de pôle Numérique inclusion e-education	0%	70%	30%	0%	0%	0%	0%
Assistante de gestion budget principal	20%	60%	20%	0%	0%	0%	0%
Médiatrice numérique	0%	0%	100%	0%	0%	0%	0%
Médiatrice numérique	0%	0%	100%	0%	0%	0%	0%
Cheffe de pôle Usages du réseau - SIG	0%	0%	0%	0%	90%	10%	0%
Technicien réseau	0%	0%	0%	0%	90%	10%	0%
Technicien racco FTTH	0%	0%	0%	0%	100%	0%	0%
Chef de pôle Infras réseau	0%	0%	0%	0%	20%	80%	0%
Assistante RH et usages réseau	20%	0%	0%	0%	70%	10%	0%
Chargé déploiement FTTH 1	0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%
Chargé déploiement FTTH 2	0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%
Chargé déploiement FTTH 3	0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%
Assistante comptable réseau	10%	0%	0%	0%	0%	90%	0%
Chef de pôle services numeriques	0%	0%	0%	50%	0%	0%	50%
Ambassadrice des services	0%	0%	0%	80%	0%	0%	20%
Assistante de gestion services numériques	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%
Archiviste électronique	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%
Technicienne services numeriques Mairie connectée	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%
Technicienne services numeriques	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%
Responsable systèmes	10%	0%	0%	0%	0%	0%	90%
	134 530,00 €	140 140,00 €	163 640,00 €	162 030,00 €	329 340,00 €	441 540,00 €	341 880,00 €
	BUDGET PRINCIPAL				INFRAS		SERVICES

Le budget principal est divisé en 4 sous-budgets identifiés par des codes services distincts :

- Gouvernance et administration générale
- Numérique éducatif
- Inclusion numérique
- Développement des services et veille technologique

Le budget annexe Infrastructures numériques comprend 2 services :

- Le déploiement FTTH
- Les usages du réseau

Les charges de personnel sont donc ainsi réparties :

- ✓ Budget principal : 33%
- ✓ Budget annexe Infrastructures numériques : 46%
- ✓ Budget annexe Centre de services numériques : 21%

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Publié le
ID : 080-258004365-20221128-221128_CS_DEL1-DE

V. PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

1. BUDGET PRINCIPAL – les matériels informatiques dédiés aux Espaces Numériques de Travail

Somme Numérique a constitué un groupement de commandes dédié à la mise en œuvre des projets « Espaces Numériques de Travail » dans les écoles maternelles et élémentaires de son périmètre de compétence. Pour répondre aux besoins des membres du groupement, le syndicat mixte dispose d'un accord-cadre de 4 lots avec 3 titulaires retenus pour chaque lot qui sont remis en concurrence au fur et à mesure des besoins.
Les matériels informatiques pour les ENT ne sont actuellement plus subventionnés par les fonds européens. Une nouvelle convention de financement doit être déposée en accord avec la Région Hauts de France, selon les critères d'éligibilité définis dans le cadre du programme opérationnel 2021-2027 du FEDER.

Les opérations comptables liées à l'acquisition et au remboursement de ces matériels sont inscrites sur des comptes de tiers ; ces matériels n'entrent pas dans l'actif du syndicat mixte, ils sont propriété des membres du groupement concernés.

2. BUDGET PRINCIPAL – l'aménagement des locaux

Le programme d'aménagement des locaux est inscrit conformément à la délibération prise par le comité syndical le 28 juin 2022, à savoir 1 346 700€ HT de budget prévisionnel, pour des travaux qui seront réalisés en totalité sur l'exercice 2023.
Cette opération sera financée par emprunt.

3. BUDGET ANNEXE INFRASTRUCTURES – les raccordements de sites publics et l'offre associée de services très haut débit

Chaque année, les collectivités sollicitent le syndicat mixte pour bénéficier d'un raccordement de leurs sites publics au réseau de fibre optique. Ces demandes sont mises en œuvre après validation du devis correspondant. Le budget prévu à cet effet s'élève à 400 000€ HT.
Au fur et à mesure du déploiement du réseau sur le département, les membres du syndicat mixte souhaitent s'approprier le réseau du syndicat mixte pour développer de nouveaux usages (liaisons intersites, partage de fichiers, vidéoprotection …). Le syndicat mixte poursuit son rôle de conseil auprès des collectivités et établissements publics pour permettre un accès de tous à cette infrastructure sécurisée. Les actions proposées dans le plan de relance proposent même d'aller plus loin dans l'adaptation des équipements pour s'adapter encore plus aux besoins et demandes des membres du syndicat mixte.

4. BUDGET ANNEXE INFRASTRUCTURES – la densification du réseau

Pour répondre aux besoins d'aménagement immobilier ayant lieu sur le territoire, Somme Numérique souhaite se positionner pour piloter la réalisation de ces travaux d'aménagement de fibre optique en immeuble et en zone d'aménagement immobilier, voire pour de la création d'infrastructure en extension sur le domaine public et le domaine privé en lien avec ces programmes immobiliers.
Cette activité est évaluée à 500 000€ HT pour l'année 2023.

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Publié le
ID : 080-258004365-20221128-221128_CS_DEL1-DE

5. BUDGET ANNEXE INFRASTRUCTURES – les raccordements finaux FTTH

Une fois le déploiement initial achevé, comme c'est le cas pour la 1e phase de déploiement, le syndicat mixte finance les raccordements finaux qui sont réalisés par ALTITUDE INFRA SOMME au fur et à mesure des abonnements souscrits auprès des opérateurs de services. Les annuités de ces emprunts sont équilibrées les années suivantes par les redevances spécifiques versées par le délégataire pour chaque prise raccordée.
Grâce à ce financement public, les usagers finaux n'ont à leur charge aucun supplément en termes de frais de raccordement au réseau de fibre optique. Tenant compte du rythme de raccordements observé en cette fin d'année 2021, le budget prévisionnel 2022 s'élève à 8M€ HT.

**il est rappelé que les particuliers ont à leur charge la viabilisation de leur parcelle au droit du terrain, c'est-à-dire que l'infrastructure doit être disponible pour le passage du câble de fibre optique. Dans le cas contraire, les travaux de génie civil correspondants sont à la charge du propriétaire du terrain.*

6. BUDGET ANNEXE INFRASTRUCTURES - l'opération 100% FTTH 2019-2024

Sur le périmètre du département de la Somme, le programme concerne la création de 147 006 prises FTTH (d'après les études préalables) pour un montant estimatif de 162,54 M€ HT. Son plan de financement se décompose comme suit :

FSN	35,18	22%
FEDER	3,72	2%
Régions	6,00	4%
Département	6,00	4%
EPCI	22,56	14%
Emprunt	89,08	55%
Total	162,54	100%

Sur le périmètre du département de Seine-Maritime, correspondant aux 7 dernières communes ayant adhéré à la communauté de communes des Villes Sœurs, le programme concerne la création de 3593 prises (d'après les études préalables) pour un montant estimatif de 4,38 M€ HT. Son plan de financement se décompose comme suit :

FSN	1,00	23%
Région	1,00	23%
EPCI	0,86	20%
Emprunt	1,52	35%
Total	4,38	100%

Les subventions publiques sont perçues au fur et à mesure des déploiements. Les redevances du délégataire sont également perçues avec une année de décalage par rapport à la livraison et à la commercialisation des prises. Le mécanisme d'emprunt pour le compte des EPCI permet donc au syndicat mixte d'assurer le financement de l'opération les deux premières années et de pouvoir ensuite emprunter lorsque les premières prises sont livrées au délégataire et qu'il est donc en mesure de verser les redevances.

Dans le graphique suivant, on entend par « emprunt Somme Numérique », l'emprunt qui est couvert par les redevances versées par le délégataire ALTITUDE INFRA SOMME conformément à la convention d'affermage.

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Publié le
ID : 080-258004365-20221128-221128_CS_DEL1-DE

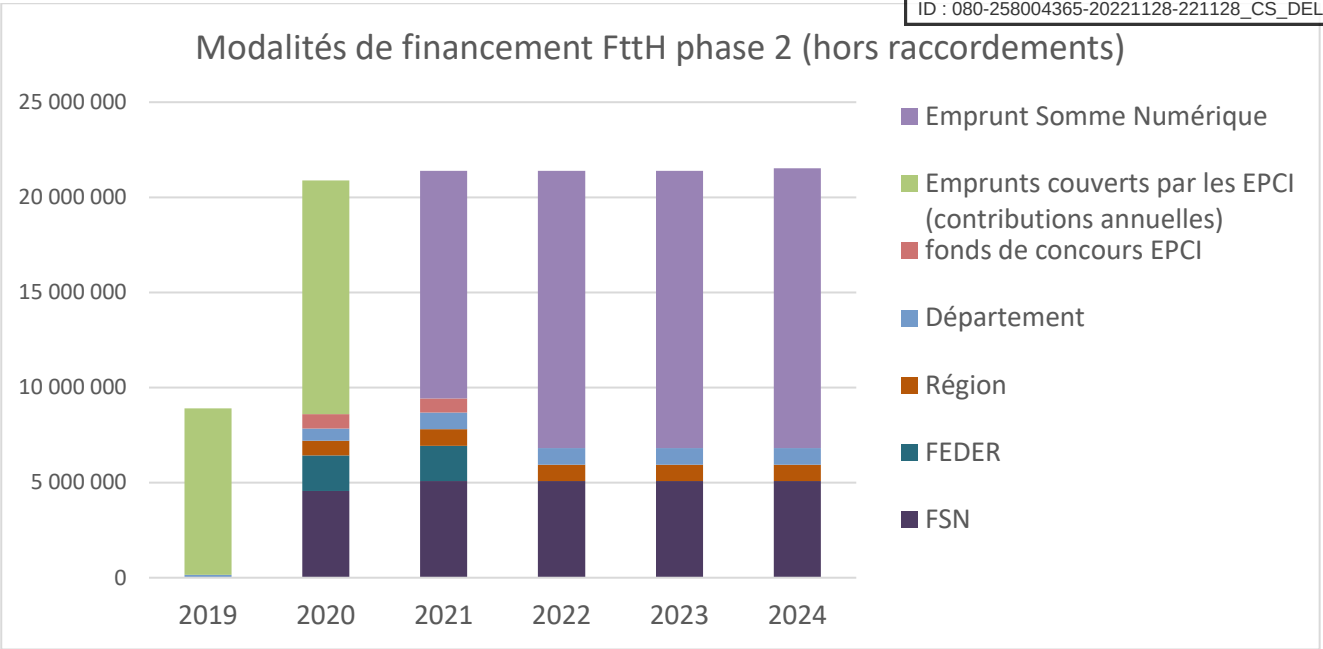

7. BUDGET ANNEXE INFRASTRUCTURES – une nouvelle salle d'hébergement pour les équipements du Réseau d'Initiative Publique de la Somme

Le programme de sécurisation du cœur de réseau, jusqu'à présent hébergé dans les locaux de la rue Saint Fuscien, a été approuvé par le Comité syndical par délibération du 28 juin 2022, pour un budget prévisionnel de 1,4 M€ HT.
Les marchés de travaux sont à présent attribués. L'emprunt correspondant sera inscrit en 2023. La présente salle sera louée à ALTITUDE INFRA.

8. BUDGET ANNEXE INFRASTRUCTURES – Expérimentation des nouveaux usages Territoires connectés et durables

Le périmètre de cette expérimentation sera défini dans les prochaines semaines, selon l'avis de la Commission qui se réunit le 13 décembre 2022, puis des collectivités concernées potentiellement par l'acquisition des capteurs. A ce stade, le budget prévisionnel 2023 s'élève à 844 000€ HT pour le déploiement de l'infrastructure bas débit sur le périmètre choisi et 260 000€ HT pour le développement d'une plateforme de données.

9. BUDGET ANNEXE CENTRE DE SERVICES NUMERIQUES – DATA CENTER

Les crédits prévisionnels inscrits au budget 2023 couvrent le changement des armoires de climatisation et les travaux liés à la récupération de la chaleur au bénéfice des locaux du syndicat mixte. Il s'agit également de permettre une diminution des consommations d'énergie par le renouvellement de ces équipements.
Le budget prévisionnel s'élève à 500 000€ HT.

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Publié le
ID : 080-258004365-20221128-221128_CS_DEL1-DE

VI. PROJECTIONS 2021-2026

En synthèse, tenant compte de l'ensemble des éléments décrits dans le présent document d'orientations budgétaires et des hypothèses prises en termes de recettes et de validation des propositions faites, les grands équilibres des budgets de Somme Numérique se présentent dans les graphiques suivants.

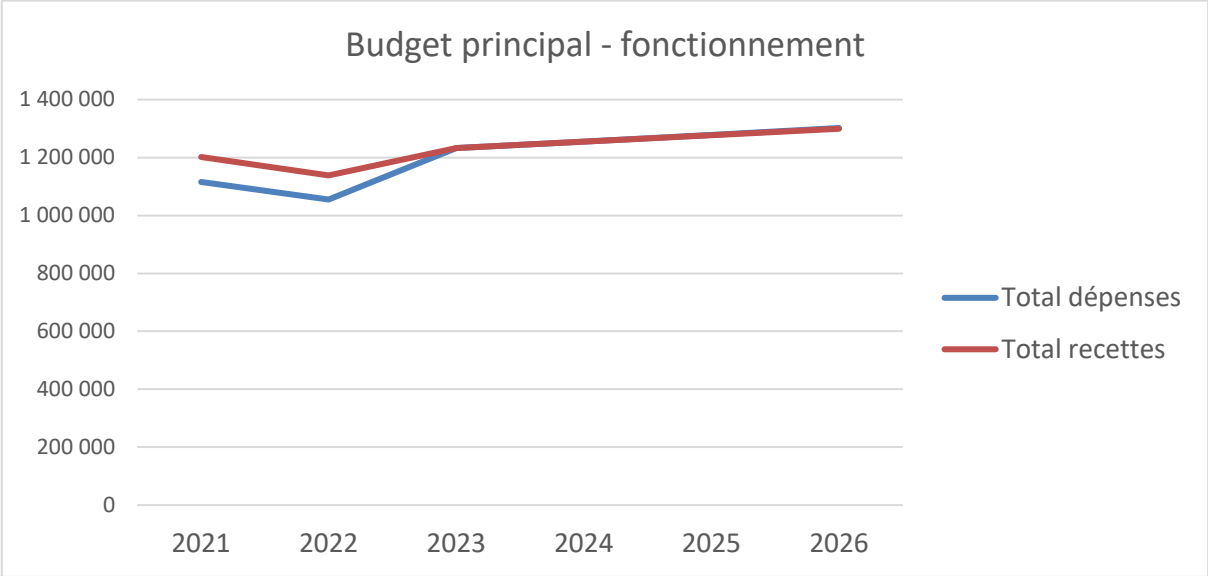

Le présent graphique intègre les projections de dépenses et recettes brutes annuelles projetées.
Cette trajectoire sur le budget principal illustre la volonté de juste équilibre des dépenses par rapport aux cotisations versées par les membres du syndicat mixte.
Les recettes sont également complétées par des fonds européens, nécessaires à l'équilibre du budget à partir de 2023, qu'il conviendra de confirmer dans la négociation à venir du programme opérationnel 21-27.

Cependant, le budget principal sera amené à couvrir le déficit du budget annexe Centre de services numériques, dans l'attente qu'il s'équilibre avec ses ressources propres. Dans ce contexte, les excédents cumulés des exercices précédents permettent l'ajustement des crédits en 2022 et 2023. Par contre, si les recettes ne progressent pas plus vite et compte tenu de l'équilibre projeté à ce jour sur le budget annexe Centre de services numériques, il conviendra de trouver d'autres solutions, notamment prélever une partie de l'excédent du budget annexe réseau pour compenser ce déficit sans augmenter les cotisations syndicales.

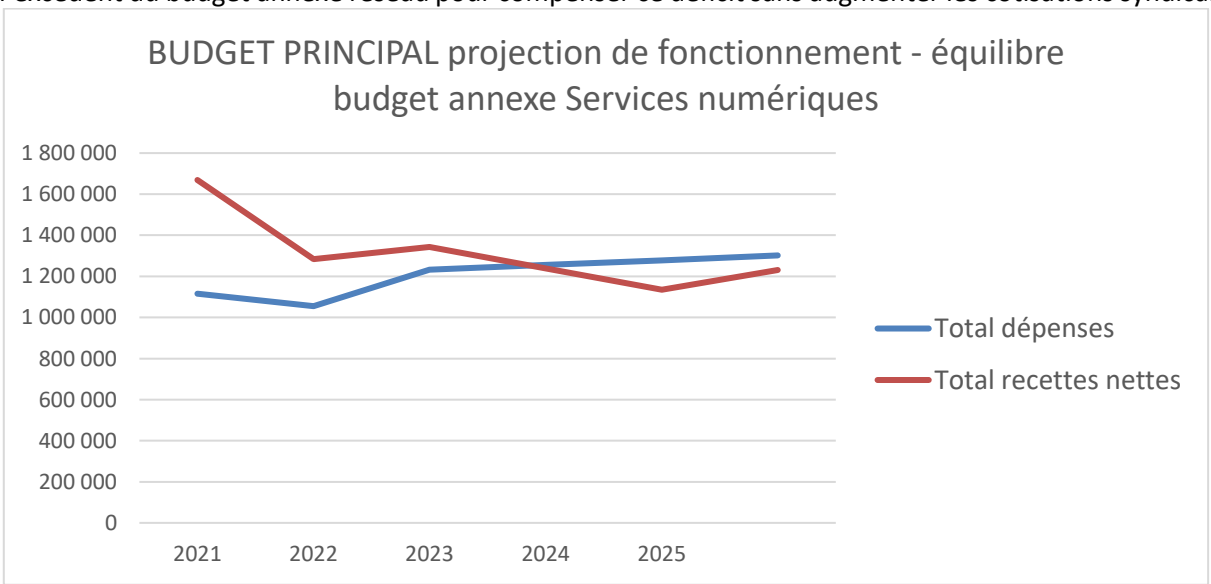

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Publié le
ID : 080-258004365-20221128-221128_CS_DEL1-DE

Le budget annexe **Infrastructures numériques** est fortement impacté par l'avancement du déploiement FTTH et la dynamique de commercialisation du réseau.

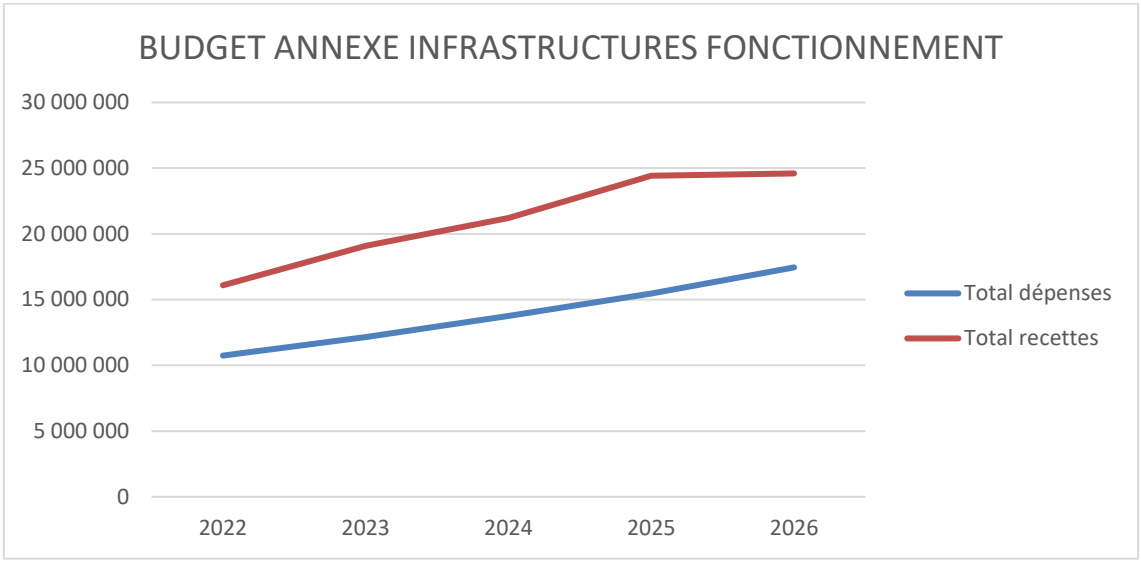

En investissement, les dépenses sont linéaires jusqu'en 2024, pour atteindre l'objectif de livraison des prises et premier établissement du réseau FTTH. Les recettes sont constituées par les subventions et l'emprunt. Le déficit est couvert ponctuellement par l'excédent de la section de fonctionnement.

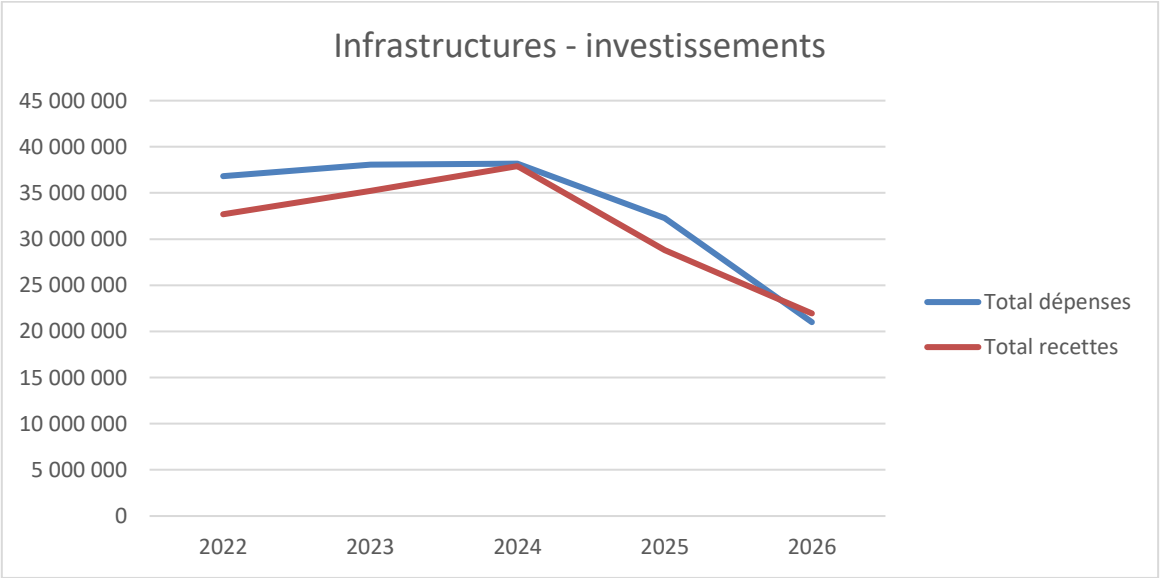

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Publié le
ID : 080-258004365-20221128-221128_CS_DEL1-DE

Sur le **budget annexe Services numériques**, les projections suivantes tiennent compte des propositions d'augmentation des contributions de service telles que définies dans le présent document.

Les autres pistes pour accélérer la courbe des recettes sont :

- le déploiement des services auprès des communes du territoire, poussé par le programme de socle numérique dit « Mairie connectée »,
- la validation d'un dossier d'accompagnement des fonds européens FEDER à hauteur de 60% pour valoriser le maximum d'activités du syndicat mixte dédiées à la transformation numérique des petites communes dans un cadre de mutualisation,
- la valorisation du data center dans d'autres usages comme la vidéoprotection, les objets connectés …
- la mise en œuvre de conventions de mise à disposition de services à l'échelle régionale, comme celle conclue avec le syndicat mixte La fibre numérique 5962.

Tenant compte des éléments connus à ce jour, la courbe d'équilibre du budget annexe Centre de services numériques évolue de la façon suivante :

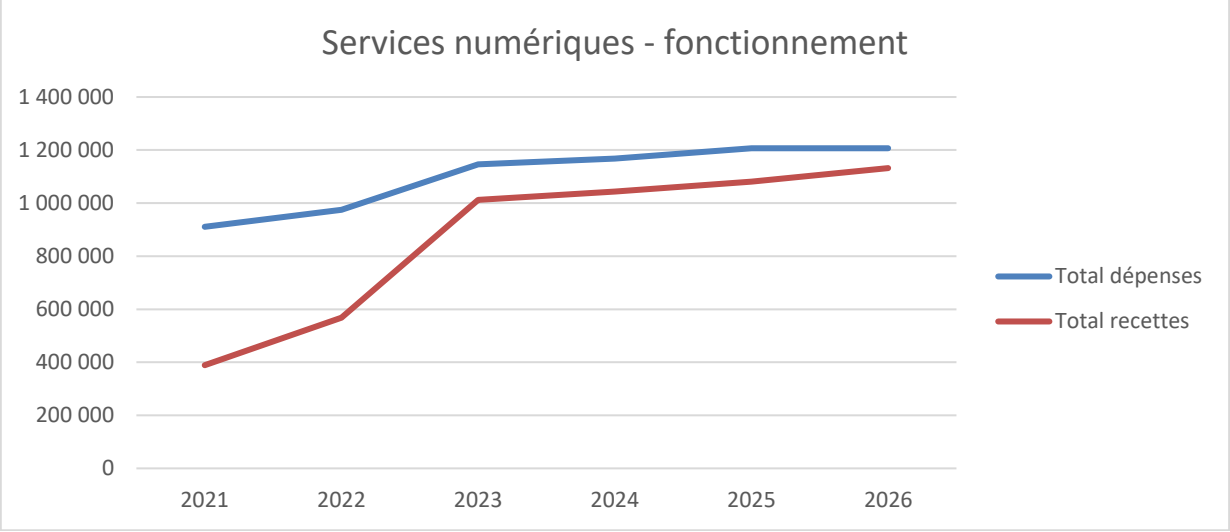

En investissement, les programmes de travaux et acquisition de matériels soumis à validation du comité syndical, sont financés par subvention, par emprunt et par l'amortissement. L'équilibre est donc plus facilement atteint.

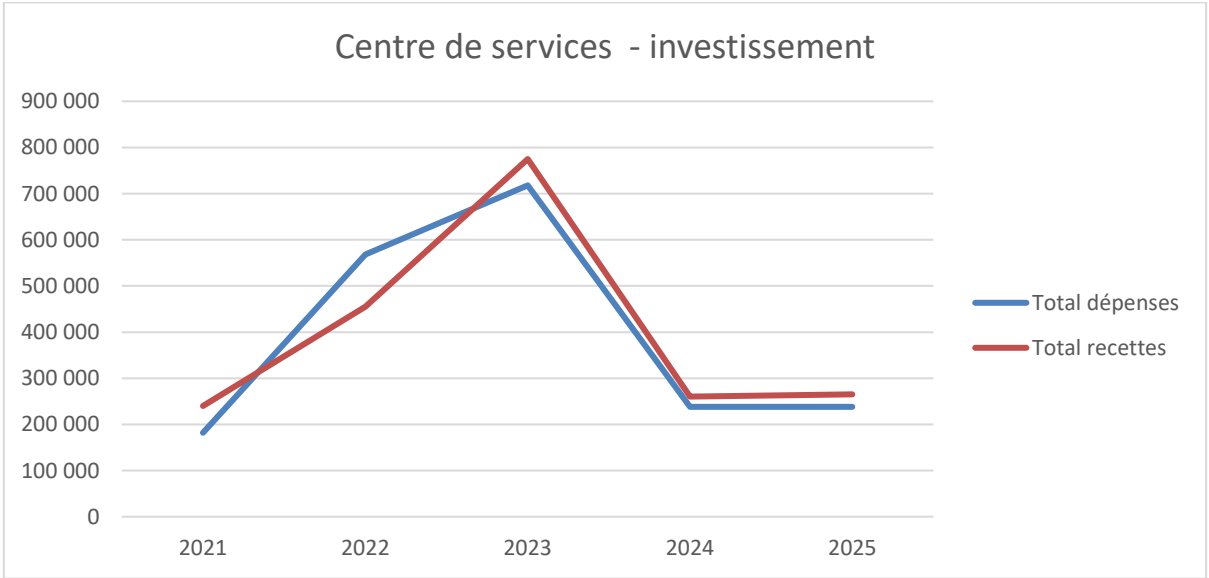

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Publié le
ID : 080-258004365-20221128-221128_CS_DEL1-DE

VIII. LA DETTE

1. La gestion des emprunts contractés par le syndicat mixte

Depuis le démarrage de la création du réseau de fibre optique jusqu'à ce jour, le syndicat mixte a souscrit 123 026 516 € d'emprunts, dont 67% pour le compte de ses membres (les échéances annuelles font l'objet de contributions spécifiques des membres concernés – 3,6 M€). Le reste des échéances est financé par les recettes d'exploitation et de commercialisation du réseau.
La charge globale de remboursement des échéances d'emprunt s'élève à 37 500€ pour le budget principal, 100 000€ pour le budget annexe Centre de services numériques et 6M€ pour le budget annexe Infrastructures numériques.

2. Les besoins d'emprunt pour l'année 2023

Tenant compte des dépenses prévisionnelles inscrites pour le déploiement FTTH et le raccordement final des usagers, le besoin d'emprunt en 2023 s'élève à 20 M€.
Somme Numérique doit emprunter également pour :

- l'opération d'aménagement des locaux, 1,3 M€ sur le budget principal et 400 000€ pour le budget annexe Centre de services numériques ;
- le déménagement du cœur de réseau fibre optique du bâtiment rue Saint Fuscien vers les locaux Avenue d'Italie, à hauteur de 1,7 M€.